



Soutien à l'Emploi dans les Secteurs d'Activité Marchands (SESAM)



Veillez renvoyer ce formulaire complété, signé et accompagné de toutes ses annexes en **1 exemplaire** à l'adresse suivante :



Service public de Wallonie Direction générale Opérationnelle de l'Économie, de l'Emploi et de la Recherche Département de l'Emploi et de la Formation professionnelle

Direction de la Promotion de l'Emploi (DAPE)

Place de la Wallonie, 1 - Bâtiment
2 5100 Jambes

En cas de difficultés, vous pouvez consulter le site internet <http://emploi.wallonie.be> ou joindre la Direction de la Promotion de l'Emploi :

- Courriel : dape.sesam@spw.wallonie.be
- Permanence téléphonique : 081 33 43 51 (tous les jours ouvrables de 09h30 à 12h00)

Demande de subvention dans le cadre du Soutien à l'Emploi dans les Secteurs d'Activité Marchands

Objet :

Le dispositif SESAM a pour objectifs de

- favoriser la création d'emploi en facilitant l'engagement de demandeurs d'emploi inoccupés ou qui sont inscrits auprès du Forem et,
- soutenir financièrement les micro-entreprises et les petites entreprises dans leur démarche d'engagement.

Cet incitatif financier est une aide "de minimis" visée par le Règlement CE n° 1407/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013. Si votre entreprise ou une entreprise à laquelle vous êtes liés a déjà bénéficié d'aides de ce type, vous devrez en faire état. En effet, le total de ces aides doit être inférieur à 200.000 euros sur trois exercices fiscaux (ou 100.000 euros pour les entreprises actives dans le secteur du transport routier de marchandises par route pour compte d'autrui).

Informations détaillées :

- Demande et octroi => SPW (<http://emploi.wallonie.be/home/aides-a-lemploi/sesam.html>)
- Engagement et paiement => FOREM (<https://www.leforem.be/entreprises/aides-financieres-sesam.html>)

Réglementation – Base légale :

1. Décret du 14 février 2019 relatif aux subventions visant à favoriser l'engagement de demandeurs d'emploi inoccupés auprès de certaines entreprises (Décret SESAM).
2. Arrêté du Gouvernement wallon du 28 mars 2019 portant exécution du décret du 14 février relatif aux subventions visant à favoriser l'engagement de demandeurs d'emploi inoccupés auprès de certaines entreprises.

Attention :

Ce formulaire est la version papier du formulaire digital SESAM. La mise en page est donc influencée et perturbée par les automatismes et récupérations de données implémentés dans la version digitale de ce formulaire.

Nous vous conseillons donc fortement d'utiliser la version digitale précitée en lieu et place de ce document. Celle-ci est disponible sur le site : <http://emploi.wallonie.be/home/aides-a-lemploi/sesam.html>.

L'utilisation de ce formulaire digital est cependant subordonnée à l'enregistrement et à la configuration de la plateforme de gestion des formulaires digitaux dénommée « Mon espace » (<https://monespace.wallonie.be/home>)

Table des matières

1. Renseignements généraux	2
2. Objet de la demande	6
3. Liste des documents à joindre	12
4. Déclaration sur l'honneur	13
5. Protection de la vie privée et voies de recours	14

1. Renseignements généraux

Faites-vous cette demande pour vous-même ou pour une autre entreprise ?

- Pour votre propre entreprise
 Pour une autre entreprise

Pour que la demande soit complète, vous devrez communiquer, en fin de formulaire, la copie du mandat reçu de votre client. Cliquez sur le lien suivant : [MandatGestion.doc](#) pour obtenir le modèle type de mandat à joindre à la présente.

1.1. Mandataire

Organisme mandataire

- M. Nom Prénom
 Mme

Fonction au sein de l'organisme

Téléphone

GSM

Fax

Courriel

1.2. Entreprise bénéficiaire

1.2.1. Identification de l'entreprise bénéficiaire

 Cette donnée est indispensable au traitement de votre demande.

Numéro d'entreprise

Le demandeur est

- un **indépendant**

Dénomination

Enseigne commerciale

 si différente de la dénomination

- M. Nom Prénom
 Mme

Veuillez fournir au moins un numéro de téléphone.

Téléphone

Téléphone

Téléphone

Courriel

- une **personne morale**

Dénomination

Enseigne commerciale

 si différente de la dénomination

Forme juridique

1.2.2. Siège social

Rue Numéro Boîte

Code postal Localité

Site Web

1.2.3. Représentant légal

 Le représentant légal doit obligatoirement être une des personnes renseignées à la BCE comme exerçant, pour l'entreprise bénéficiaire, une fonction légale.

M. Mme Nom Prénom

Téléphone Téléphone Fax

Courriel

1.2.4. Personne de contact pour le traitement et le suivi administratif du dossier

 Tous les éventuels courriers/courriels émis par l'administration seront d'office envoyés, selon le cas,
- au représentant légal renseigné ci-avant (si la demande est introduite par l'entreprise elle-même) OU
- au mandataire renseigné ci-avant (si cette demande est introduite par un personne ayant reçu mandat)

Désirez-vous qu'une autre personne soit destinataire de ces courriels ?

Oui
 M. Mme Nom Prénom

Fonction
Téléphone Téléphone Fax

Courriel

Non

1.2.5. Activités de l'entreprise

Une des conditions pour bénéficier de l'incitant financier est d'exercer des activités dont le code NACE Bel 2008 n'est pas exclu par la réglementation SESAM.

Le chiffre d'affaires total du dernier exercice complet doit être constitué à 50% au minimum d'activités admises (voir le document [SESAM-Codes NACE - Secteurs d'activités](#)).

Introduisez dans le tableau ci-dessous les codes NACE de l'entreprise et le pourcentage du chiffre d'affaires associé. **Au minimum, vous devez obligatoirement renseigner TOUS vos codes NACE du type « ONSS » et « TVA » et, à chacun de ceux-ci, associer un % du CA supérieur à 0 (ZERO).**

Codes NACE (version 2008)	Intitulé de l'activité	Pourcentage du chiffre d'affaires
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> %
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> %
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> %
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> %
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> %
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> %
		Total : <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> %

1.2.6. Autres aides de minimis

Parmi les aides octroyées par la Région wallonne et les autres pouvoirs publics, certaines sont visées par le règlement « de minimis » de la Commission européenne. La présente aide (subside SESAM) en fait partie.

En fonction de la réglementation européenne actuellement en vigueur, les montants des aides de minimis octroyées à votre entreprise ne peuvent dépasser un plafond de 200.000 euros sur trois exercices fiscaux (ramené à 100.000 euros pour les entreprises actives dans le secteur du transport routier de marchandises par route pour compte d'autrui).

Attention :

- Dans tous les cas, vous ne tiendrez compte que des aides octroyées aux cours des trois derniers exercices fiscaux (l'exercice fiscal en cours et les deux précédents).
- L'appréciation du seuil à ne pas dépasser s'effectue en tenant compte de toutes les aides de minimis octroyées au niveau de l'entreprise unique. Donc,
 - si votre entreprise est liée ou partenaire d'une ou de plusieurs autres entreprises (participations, associations, droits de vote...), renseignez l'ensemble des aides de minimis octroyées à toutes les entreprises liées ou partenaires.
 - si votre entreprise a été scindée ou a fusionné avec une autre entreprise, les aides de minimis qui ont été octroyées aux entreprises concernées par cette opération doivent également être mentionnées (y compris celles octroyées avant l'opération de scission/fusion).

Votre entreprise (ainsi que les entreprises qui y seraient éventuellement liées) a-t-elle obtenu au cours des 3 derniers exercices fiscaux (l'exercice fiscal en cours et les deux précédents) des aides ou des subventions de minimis ?

Oui

Dénomination / N° BCE	Date de décision	Pouvoir subsidiant	Objet	Montant (€)
	/ /			,
	/ /			,
	/ /			,
	/ /			,
				Total : ,

Non

2. Objet de la demande

2.1. Type de la demande

- Demande initiale Passez au point 2.2
- Prolongation de la décision Passez au point 2.3
- Extension du régime de travail Passez au point 2.4
- Récupération du bénéfice de la subvention SESAM en cas de : Passez au point 2.5
- fusion ou scission de société ou
 - d'apport d'universalité ou de branche d'activité ou
 - cession d'universalité ou de branche d'activité ou
 - changement de statut ou changement de nom de l'entreprise

2.2. Demande initiale : Postes pour lesquels vous demandez l'aide

2.2.1. Poste n° 1

Durée de la subvention demandée

- 3 ans 2 ans 1 an

Régime de travail pour ce poste (en ETP, entre 0,5 et 1,00)¹

,

2.2.1.1. Lieu d'exécution

Le lieu d'exécution est-il différent du siège social pour ce poste ?

Oui

Introduisez l'unité d'établissement faisant l'objet de la demande :

Dénomination

Numéro d'unité d'établissement

. .

Rue

Numéro

Boîte

Code postal

Localité

Non

2.2.2. Poste n° 2

Durée de la subvention demandée

- 3 ans 2 ans 1 an

Régime de travail pour ce poste (en ETP, entre 0,5 et 1,00)¹

,

2.2.2.1. Lieu d'exécution

Le lieu d'exécution est-il différent du siège social pour ce poste ?

Oui

Introduisez l'unité d'établissement faisant l'objet de la demande :

Dénomination

Numéro d'unité d'établissement

. .

¹ Vous devez mentionner, sous forme décimale, le régime de travail du travailleur que vous souhaitez engager. Etant donné que vous devez procéder à l'engagement d'un demandeur d'emploi dans les liens d'un contrat de travail conclu à temps plein ou à temps partiel égal au moins à un mi-temps, la valeur à inscrire sera comprise entre 0.50 et 1.00 ETP.

Rue	Numéro	Boîte
Code postal	Localité	

Non

2.2.3. Poste n° 3

Durée de la subvention demandée

3 ans

2 ans

1 an

Régime de travail pour ce poste (en ETP, entre 0,5 et 1,00)¹

,

2.2.3.1. Lieu d'exécution

Le lieu d'exécution est-il différent du siège social pour ce poste ?

Oui

Introduisez l'unité d'établissement faisant l'objet de la demande :

Dénomination

Numéro d'unité d'établissement

. .

Rue

Numéro

Boîte

Code postal

Localité

Non

2.2.4. Poste n° 4

Durée de la subvention demandée

3 ans

2 ans

1 an

Régime de travail pour ce poste (en ETP, entre 0,5 et 1,00)¹

,

2.2.4.1. Lieu d'exécution

Le lieu d'exécution est-il différent du siège social pour ce poste ?

Oui

Introduisez l'unité d'établissement faisant l'objet de la demande :

Dénomination

Numéro d'unité d'établissement

. .

Rue

Numéro

Boîte

Code postal

Localité

Non

¹ Vous devez mentionner ici, sous forme décimale, le régime de travail du travailleur que vous souhaitez engager. Etant donné que vous devez procéder à l'engagement d'un DE (demandeur d'emploi) dans les liens d'un contrat de travail conclu à temps plein ou à temps partiel égal au moins à un mi-temps, la valeur à inscrire ici sera comprise entre 0.50 et 1.00 ETP

2.2.5. Poste n° 5

Durée de la subvention demandée

3 ans 2 ans 1 an

Régime de travail pour ce poste (en ETP, entre 0,5 et 1,00) ¹

,

2.2.5.1. Lieu d'exécution

Le lieu d'exécution est-il différent du siège social pour ce poste ?

Oui

Introduisez l'unité d'établissement faisant l'objet de la demande :

Dénomination

Numéro d'unité d'établissement

. .

Rue

Numéro

Boîte

Code postal

Localité

Non

2.2.6. Poste n° 6

Durée de la subvention demandée

3 ans 2 ans 1 an

Régime de travail pour ce poste (en ETP, entre 0,5 et 1,00) ¹

,

2.2.6.1. Lieu d'exécution

Le lieu d'exécution est-il différent du siège social pour ce poste ?

Oui

Introduisez l'unité d'établissement faisant l'objet de la demande :

Dénomination

Numéro d'unité d'établissement

. .

Rue

Numéro

Boîte

Code postal

Localité

Non

2.2.7. Total ETP

Dans le cadre d'une demande initiale :

Total :

¹ Vous devez mentionner, sous forme décimale, le régime de travail du travailleur que vous souhaitez engager. Etant donné que vous devez procéder à l'engagement d'un demandeur d'emploi inoccupés dans les liens d'un contrat de travail conclu à temps plein ou à temps partiel égal au moins à un mi-temps, la valeur à inscrire sera comprise entre 0.50 et 1.00 ETP.

2.3. Prolongation : Dossier SESAM et postes pour lesquels vous demandez l'aide

Vous trouverez les références du dossier SESAM visé (N° dossier et N° de Poste) sur l'Arrêté Ministériel d'octroi initial.

N° du dossier SESAM visé par cette demande de prolongation :

N° de poste ²	Durée de prolongation demandée ³
<input type="text"/>	<input type="radio"/> 1 an <input type="radio"/> 2 ans
<input type="text"/>	<input type="radio"/> 1 an <input type="radio"/> 2 ans
<input type="text"/>	<input type="radio"/> 1 an <input type="radio"/> 2 ans
<input type="text"/>	<input type="radio"/> 1 an <input type="radio"/> 2 ans
<input type="text"/>	<input type="radio"/> 1 an <input type="radio"/> 2 ans
<input type="text"/>	<input type="radio"/> 1 an <input type="radio"/> 2 ans

2.4. Extension : Dossier SESAM et postes pour lesquels vous demandez l'aide

Vous trouverez les références du dossier SESAM visé (N° dossier et N° de Poste) sur l'Arrêté Ministériel d'octroi initial.

N° du dossier SESAM visé par cette demande d'extension :

N° de poste ²	Régime de travail supplémentaire pour ce poste (en ETP, entre 0,10 et 0,50)
<input type="text"/>	<input type="text"/>

2.5. Récupération : Dossier et postes pour lesquels vous demandez une récupération d'une subvention SESAM déjà octroyée

Vous trouverez les références du dossier SESAM visé (N° dossier et N° de Poste) sur l'Arrêté Ministériel d'octroi initial.

⚠ En cas de demande de récupération, vous devez **OBLIGATOIREMENT** annexer, au formulaire, une version pdf de l'attestation d'accord de transfert (voir [modèle](#)). Cette attestation consistera en une déclaration de l'ancienne entité juridique qui exprimera de façon explicite son intention de transférer le bénéfice de sa subvention à la nouvelle entité juridique ainsi que la date de prise d'effet du transfert.

N° du dossier dont vous souhaitez récupérer le bénéfice :

² Vous devez introduire les références exactes du N° de poste pour lequel vous désirez une prolongation/extension. Vous retrouverez ce N° de poste sur les Arrêtés Ministériels d'octroi originaux. Il complète le N° de dossier et se présente sous la forme de deux chiffres.

³ Cette durée est de 1 ou 2 années mais ne peut pas dépasser 3 années au total.

2.5.1. N° de poste :

N° de poste⁴

2.5.1.1. Lieu d'exécution

Pour ce poste, le nouveau lieu d'exécution est-il différent du siège social de l'entreprise sollicitant la reprise ?

Oui

Introduisez l'unité d'établissement faisant l'objet de la demande

Dénomination

Numéro d'unité d'établissement

Rue

Numéro

Boîte

Code postal

Localité

Non

2.5.2. N° de poste :

N° de poste⁴

2.5.2.1. Lieu d'exécution

Pour ce poste, le nouveau lieu d'exécution est-il différent du siège social de l'entreprise sollicitant la reprise ?

Oui

Introduisez l'unité d'établissement faisant l'objet de la demande

Dénomination

Numéro d'unité d'établissement

Rue

Numéro

Boîte

Code postal

Localité

Non

2.5.3. N° de poste :

N° de poste⁴

2.5.3.1. Lieu d'exécution

Pour ce poste, le nouveau lieu d'exécution est-il différent du siège social de l'entreprise sollicitant la reprise ?

Oui

Introduisez l'unité d'établissement faisant l'objet de la demande

Dénomination

⁴ Vous devez introduire les références exactes du ou des N° de poste pour lesquels vous désirez le transfert de la subvention. Vous retrouverez ces N° de poste sur les Arrêtés Ministériels d'octroi originaux. Ils complètent le N° de dossier et se présentent sous la forme de deux chiffres.

Numéro d'unité d'établissement

□ □ . □ □ □ □ . □ □ □ □ . □ □ □ □

Rue

Numéro

□ □ □ □

Boîte

□ □ □ □

Code postal

□ □ □ □ □ □

Localité

Non

2.5.4. N° de poste :

N° de poste⁴

□ □

2.5.4.1. Lieu d'exécution

Pour ce poste, le nouveau lieu d'exécution est-il différent du siège social de l'entreprise sollicitant la reprise ?

Oui

Introduisez l'unité d'établissement faisant l'objet de la demande

Dénomination

Numéro d'unité d'établissement

□ □ . □ □ □ □ . □ □ □ □ . □ □ □ □

Rue

Numéro

□ □ □ □

Boîte

□ □ □ □

Code postal

□ □ □ □ □ □

Localité

Non

2.5.5. N° de poste :

N° de poste⁴

□ □

2.5.5.1. Lieu d'exécution

Pour ce poste, le nouveau lieu d'exécution est-il différent du siège social de l'entreprise sollicitant la reprise ?

Oui

introduisez l'unité d'établissement faisant l'objet de la demande

Dénomination

Numéro d'unité d'établissement

□ □ . □ □ □ □ . □ □ □ □ . □ □ □ □

Rue

Numéro

□ □ □ □

Boîte

□ □ □ □

Code postal

□ □ □ □ □ □

Localité

Non

⁴ Vous devez introduire les références exactes du ou des N° de poste pour lesquels vous désirez le transfert de la subvention. Vous retrouverez ces N° de poste sur les Arrêtés Ministériels d'octroi originaux. Ils complètent le N° de dossier et se présentent sous la forme de deux chiffres.

3. Liste des documents à joindre

Pour que votre demande soit complète et donc acceptée par l'Administration, vous devez OBLIGATOIREMENT annexer au formulaire, une copie **pdf** des documents suivants :

Si l'entreprise visée est une société (« personne morale ») :

Le résultat de l'application « **Êtes-vous une PME ? Faites le test.** » (<http://testpme.wallonie.be>) attestant que vous êtes bien une PME.

Commentaire

Le test "Etes-vous une PME?" est un test standard permettant à l'Administration de recueillir des données essentielles dans le cadre de l'examen de votre demande de subvention. Toutefois, il ne constitue en rien une garantie d'éligibilité dans le chef de votre entreprise. En effet, votre société doit être une micro-entreprise ou une petite entreprise. Cette qualité sera vérifiée notamment par le biais des renseignements obtenus via le test PME.

De par leur caractère propre, les entreprises individuelles (« indépendants en personne physique ») ne sont plus tenues de fournir le résultat de ce test.

Si mandataire :

Le Mandat officiel

Commentaire

Ce document est une procuration officielle accordée par une personne qui a légalement le pouvoir d'engager la société. Cette procuration devra stipuler de façon explicite qu'elle autorise l'introduction de la présente demande de subside (modèle à utiliser : [MandatGestion.doc](#)).

Si récupération du bénéfice de la subvention :

L'Attestation de transfert

Commentaire

Cette attestation consiste en une déclaration de l'ancienne entité juridique qui exprimera de façon explicite son intention de transférer le bénéfice de sa subvention à la nouvelle entité juridique ainsi que la date de prise d'effet du transfert. Ce document sera obligatoirement signé par une personne habilitée à représenter légalement l'entreprise cédante (Modèle à utiliser : [SESAM Attestation de transfert.docx](#)).

Mentionnez ci-dessous toute autre pièce que vous avez estimée opportun de joindre à votre demande :

Document 1

Intitulé de la pièce jointe

Document 2

Intitulé de la pièce jointe

Document 3

Intitulé de la pièce jointe

Nombre total de documents joints :

4. Déclaration sur l'honneur

-  Pour être valable, votre demande de subsides doit impérativement être signée par une personne ayant légalement le pouvoir de représenter votre entreprise. Ce sont les statuts de votre entreprise (tels que publiés au Moniteur belge) qui déterminent la ou les personne(s) ayant ce pouvoir de représentation.
- Dans le cas d'introduction par un mandataire, cette demande doit être signée par la personne exerçant le mandat au nom de l'entreprise bénéficiaire comme détaillé sur l'annexe « Mandat officiel » annexé à la présente demande.

Nom : _____ Prénom : _____

M. _____

Mme _____

Fonction : _____

légalement autorisé à engager l'entreprise, déclare sur l'honneur :

- que les renseignements mentionnés dans le présent formulaire et ses annexes sont exacts et complets ;
- que l'entreprise visée est une personne physique (indépendant) ou Micro Entreprise ou Petite Entreprise ;
- que les données chiffrées fournies via l'annexe "Test PME" correspondent bien à l'ensemble des entreprises partenaires et liées conformément au concept de l'entreprise unique défini à l'Art 2 du Règlement (UE) N°1407/2013 du 18 décembre 2013 ;
- que l'entreprise unique visée (ainsi que les entreprises qui lui sont éventuellement "liées" et/ou « partenaires ») ne bénéficie pas d'aides de minimis dont le montant total excède le plafond de 200.000 € (100.000 € pour les entreprises actives dans le secteur du transport routier) sur une période de 3 exercices fiscaux (l'exercice en cours et les deux précédents) ;
- que l'entreprise visée n'est pas en faillite conformément à la loi du 8 août 1997 sur les faillites ou au Livre XX, Titre VI "Insolvabilité des entreprises" du Code de droit économique, ou dans une situation similaire en vertu d'un autre droit national qui lui serait applicable ;
- accepter le contrôle par les fonctionnaires désignés à cet effet par le Gouvernement wallon, en vertu de l'article 3 du décret du 28 février 2019 relatif au contrôle des législations et réglementations relatives à la politique économique, à la politique de l'emploi et à la recherche scientifique.

m'engager également à :

- ne pas procéder à l'engagement du travailleur, sous couvert de la présente mesure, avant la notification officielle par l'Administration de la décision d'octroi ;
- à engager selon le régime et les modalités fixées par la décision d'octroi (matérialisée par l'Arrêté Ministériel ou les Arrêtés Ministériels correspondants) ;
- maintenir le nombre de travailleurs engagés, calculé en nombre d'équivalent temps plein par rapport à la moyenne de l'effectif de référence établi durant les 4 trimestres qui précèdent le trimestre précédant la réception de la demande d'octroi de l'incitant financier. Cette obligation vaut pour la durée de l'aide fixée dans cette décision ;
- augmenter l'effectif de référence d'autant d'équivalents temps plein que prévus par la décision d'octroi et ce pendant la durée de l'aide fixée dans cette décision ;
- avertir l'Administration en cas de diminution de l'effectif de référence ;
- avertir l'Administration de toute modification qui aurait une répercussion sur le caractère éligible de l'entreprise ;
- avertir l'Administration en cas de dépassement du plafond des aides de **minimis** (Courriel adressé à dape.sesam@spw.wallonie.be et sesam.declaration@forem.be) ;
- conserver ou fournir tout document permettant de vérifier l'exactitude de la présente déclaration pendant 10 années à compter du versement de l'aide demandée dans le présent formulaire.

-  J'ai lu et pris connaissance des différents éléments auxquels je m'engage.

Lieu et Date :

Signature :

5. Protection de la vie privée et voies de recours

5.1. Protection de la vie privée

Comme le veut le Règlement général sur la protection des données (RGPD), nous vous signalons que :

- les données que vous fournissez en complétant le formulaire sont destinées à assurer le suivi de votre dossier au sein du Service Public de Wallonie ;
- ces données seront transmises exclusivement au service du Gouvernement wallon en charge de la démarche qui est identifié au début de ce formulaire ;
- vous pouvez avoir accès aux données à caractère personnel vous concernant qui sont éventuellement détenues par le Service Public de Wallonie en introduisant une demande via le formulaire « Demande de droit d'accès à mes données personnelles » ;
- vous pouvez exercer le droit à la rectification de vos données en vous adressant aux administrations du Service Public de Wallonie avec lesquelles vous êtes en contact ;
- les droits à l'effacement des données, à la limitation du traitement et à l'opposition au traitement ne peuvent s'exercer que dans certains cas spécifiques et limités vis-à-vis des autorités publiques. L'administration du Service Public de Wallonie avec laquelle vous êtes en contact, vous précisera si l'exercice de tels droits est possible pour le traitement concerné.

5.2. Voies de recours

Que faire si, au terme de la procédure, vous n'êtes pas satisfait de la décision rendue ?

1. Introduire une réclamation ou une plainte interne à l'administration.

Adressez-vous à l'**Administration** concernée pour lui exposer les motifs de votre insatisfaction ou exercez le recours administratif spécifique si celui-ci est prévu dans la procédure.



Direction de la Promotion de l'Emploi (DAPE)
Place de la Wallonie, 1 - Bâtiment 2 5100 Jambes
ou par voie électronique :
<https://www.wallonie.be/fr/introduire-une-plainte-spw>

2. Adresser une réclamation auprès du Médiateur.

Si au terme de vos démarches préalables au sein de l'administration vous demeurez insatisfait de la décision, il vous est possible d'adresser une réclamation auprès du **Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles**.



Rue Lucien Namèche, 54 à 5000 Namur
Tél. gratuit 0800 19 199
ou par voie électronique :
<http://www.le-mediateur.be>

3. Adresser une demande en suspension ou en annulation de l'arrêté.

Par ailleurs, une requête en suspension ou en annulation de l'arrêté peut être introduite devant le Conseil d'Etat dans les 60 jours à dater, selon les cas, de la publication, de la notification ou de la connaissance par le requérant de l'acte attaqué. Ce recours est formé par une requête datée et signée adressée sous pli recommandé à **Monsieur le Premier Président du Conseil d'Etat**,

ROYAUME DE BELGIQUE



CONSEIL D'ETAT

Rue de la Science, 33 à 1040 BRUXELLES
ou par voie électronique:
<https://eproadmin.raadvst-consetat.be>